

Sommaire technique

Dans la section Perspective d'évolution présentée à la page 7 de son rapport du 28 mai 2015¹, Hydro-Québec TransÉnergie mentionne que le scénario qu'il propose (GB-SS) n'a pas les mêmes perspectives d'évolution que le scénario présenté par la Municipalité (GB-SD).

Il mentionne que les possibilités du scénario GB-SS sont :

- la reconstruction de la ligne Grand-Brûlé-Sainte-Agathe
- ou la construction d'un poste de sectionnement au point de dérivation de la nouvelle ligne et de la ligne Sainte-Agathe-Dérivation Saint-Sauveur.

Et que les possibilités du scénario GB-SD sont :

- une nouvelle ligne à 120 kV
- ou la construction d'un poste de sectionnement,

On peut constater que les possibilités de développement sont très semblables : dans les deux cas, Hydro-Québec TransÉnergie indique notamment la construction d'un nouveau poste de sectionnement. Il est alors surprenant que Hydro-Québec TransÉnergie mentionne à la page 7 de son rapport que l'ajout *aurait pour effet de rendre le réseau du scénario BG-SD plus vulnérable et plus complexe en augmentant le nombre d'équipements en service.*

Selon le Consultant, il est dans la nature d'un réseau de se développer à mesure que les besoins à satisfaire augmentent. Dans un tel contexte, l'ajout de nouveaux postes est un événement habituel courant auquel Hydro-Québec TransÉnergie est confronté régulièrement. L'ajout de ces nouveaux équipements respecte les normes de fiabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie de sorte que les conditions d'alimentation ne sont pas dégradées.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la configuration du scénario présenté par Hydro-Québec TransÉnergie (GB-SS) comprend plusieurs prises en dérivation sur un même circuit, ce qui avait été considéré comme non souhaitable par Hydro-Québec TransÉnergie lors d'une rencontre technique en juin 2014.

De plus, il est également pertinent de rappeler que, lors de rencontres avec Hydro-Québec TransÉnergie, il a été mentionné par le Consultant que le poste de sectionnement apparaît actuellement comme la solution à privilégier dans une perspective de

¹ Analyse technico-économique – Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-dérivation Saint-Donat
A la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

développement du réseau suite à l'accroissement des besoins à alimenter. Selon la prévision actuelle de l'accroissement des besoins, ce nouveau poste de sectionnement ne serait pas requis avant 20 ans. Toutefois, si des besoins plus importants se matérialisent avant la période de 20 ans retenue pour l'évaluation du dossier actuel, la date de mise en service de ce nouveau poste pourra être devancée de sorte que de nouvelles charges, comme le développement immobilier de la Rolland à Sainte-Adèle, pourront être alimentées en respectant les critères de fiabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie.

De plus, il est utile de rappeler que la présence de ce nouveau poste de sectionnement permet de satisfaire les besoins ultimes prévus pour les postes Sainte-Agathe, Saint-Sauveur et Doc-Grignon, soit des besoins totaux de 570 MVA (3×190 MVA), ce qui représente une garantie de la satisfaction des besoins prévus bien au-delà de 20 ans. En effet, selon la prévision des besoins présentée au rapport du 28 mai, les besoins totaux de ces trois postes sont évaluées à 483 MVA pour la demande de pointe de l'année 2038-2039.

En conclusion, il nous apparaît que le scénario GB-SD est adéquat pour satisfaire les besoins prévus sur une période de 20 ans, et offre une perspective de développement qui s'accorde avec la capacité ultime des postes alimentés par la nouvelle ligne à 120 kV. L'évolution prévue de ce scénario après la période d'analyse de 20 ans, notamment la construction d'un nouveau poste de sectionnement, pourrait être devancée si des besoins supérieurs aux besoins prévus se matérialisent plus tôt.

Préparé par : Paul Paquin

23 octobre 2015

Références

Rapport HQ, page 7

Perspective d'évolution

Le scénario de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat (GB-SD) ne présente pas les mêmes perspectives d'évolution que le projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur (GB-SS). En effet, le projet de ligne à 120 kV du GB-SS permet plusieurs avenues pour grandement accroître la capacité du réseau Grand-Brûlé à 120 kV à long terme, comme la reconstruction de la ligne Grand-Brûlé-Sainte-Agathe ou la construction d'un poste de sectionnement au point de dérivation de la nouvelle ligne et de la ligne Sainte-Agathe-Dérivation Saint-Sauveur.

L'avenir à long terme du réseau en considérant le scénario de la ligne 120 kV du GB-SD devrait passer soit par une nouvelle ligne à 120 kV ou par la construction d'un poste de sectionnement, ce qui aurait pour effet de rendre le réseau plus vulnérable et plus complexe en augmentant le nombre d'équipements en service.

La marge de 13 MVA offerte par le scénario de ligne à 120 kV du GB-SD est très mince. Sa capacité à alimenter la région pour les 20 prochaines années pourrait être minée par l'arrivée d'importantes charges ponctuelles, tel le développement immobilier de la Rolland à Sainte-Adèle, qui représente à lui seul une charge potentielle de 20 MVA. La marge de 55 MVA offerte par le projet de ligne à 120 kV du GB-SS permet d'affirmer que ce projet répondra mieux à la demande pour les 20 prochaines années que le scénario de ligne 120 kV du GB-SD.

Rapport du Consultant

Rapport. Page 6

Les simulations d'écoulement de puissance effectuées par Hydro-Québec TransÉnergie et par le Consultant incorporent les modifications décrites plus haut et permettent de confirmer que les deux scénarios sont adéquats sur le plan technique pour assurer une alimentation sécuritaire des charges sur la période de 20 ans retenue. À la fin de la période, il reste une marge de manœuvre estimée à environ 55 MVA dans le scénario présenté par Hydro-Québec TransÉnergie alors qu'elle est d'environ 13 MVA pour le scénario alternatif. En considérant le niveau de charge prévue en 2037-38 et un taux de croissance de 1,5%, cette marge permet de satisfaire

l'accroissement des besoins sur 1,75 an dans le cas du scénario alternatif et de 6,35 ans dans les cas de l'autre scénario. Compte tenu des incertitudes inhérentes à une prévision sur une période de 20 ans et au-delà, il apparaît au Consultant que cette différence de marge n'est pas significative.

Il est cependant pertinent de souligner que, dans les deux scénarios, des modifications supplémentaires sont possibles après 2037 et pourraient permettre d'assurer l'alimentation des postes Ste-Agathe, St-Sauveur et Doc-Grignon jusqu'à leur capacité ultime prévue.

Il est également utile de rappeler que la configuration du scénario présenté par Hydro-Québec TransÉnergie comprend plusieurs prises en dérivation sur un même circuit, ce qui avait été considéré comme non souhaitable par Hydro-Québec TransÉnergie lors d'une rencontre technique en juin 2014.



Le 28 octobre 2015

Madame Lisette Lapointe
Mairesse
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Éric Martel
Président-directeur général

20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Madame la Mairesse,

Je tiens d'abord à vous remercier pour l'excellent échange que nous avons eu le 1^{er} octobre dernier. Vous nous avez notamment présenté ce jour-là une nouvelle version du tracé élaboré par Mme Genest, une consultante au service de votre municipalité. Je me suis engagé à ce que les experts d'Hydro-Québec l'analysent avec rigueur et promptitude.

Depuis le début octobre, plusieurs développements sont survenus et il m'apparaît opportun de faire le point rapidement avec vous.

Lors de notre rencontre, il avait été question de consultation publique. J'ai insisté sur l'importance que le tracé que vous nous proposiez ne soulève pas d'opposition importante de la part des citoyens touchés par les modifications. Or, une pétition circule actuellement pour recueillir les signatures de citoyens qui sont en désaccord avec ce tracé. De plus, les associations de propriétaires du lac Travers et du lac Azur, de même que plusieurs propriétaires touchés, nous ont fait part directement de leur opposition au tracé proposé. Enfin, le maire de Sainte-Agathe-des-Monts vous a avisée par lettre, dont j'ai reçu copie, qu'il ne peut souscrire au tracé alternatif et qu'il privilégie celui proposé Hydro-Québec.

Par ailleurs, nous avons également complété l'étude du tracé de Mme Genest. Les conclusions sont les suivantes :

- Cette nouvelle version du tracé permet d'éloigner légèrement la ligne de certaines résidences situées près du Lac Travers (de 200m à environ 300m). Mais le nombre de résidences se trouvant à moins de 500m demeure le même, c'est-à-dire 122 résidences plutôt que 69 avec le tracé retenu par Hydro-Québec;
- Les impacts visuels pour les résidents des lacs Travers, de la Baguette et du Rocher demeurent très importants;
- L'ajout de trois imposants pylônes d'angle à flanc de montagne, aux abords du lac Travers, aurait pour effet d'enclaver ce secteur et d'augmenter les impacts visuels.

Nous constatons également que l'analyse visuelle contenue dans le rapport de Mme Genest porte presque exclusivement sur la préservation complète du paysage faisant face au lac Saint-Joseph. Le rapport sous-estime aussi grandement les autres impacts générés localement, tel que ceux sur les milieux humain et naturel.

Dans ce contexte, vous conviendrez avec moi que l'adhésion des citoyens concernés n'est pas au rendez-vous et que le tracé proposé par Mme Genest ne constitue pas une véritable optimisation. Même s'il était possible de réduire encore davantage la taille des pylônes, la nouvelle version du tracé proposé présenterait tout de même des impacts visuels plus importants que le tracé retenu par Hydro-Québec.

Je demeure sensible au fait que le secteur du lac Saint-Joseph est très important pour vous et votre municipalité. Comme discuté et malgré leurs coûts plus élevés, je vous confirme que nous sommes prêts à installer aux endroits appropriés des pylônes tubulaires dont l'aspect visuel est généralement plus apprécié. Il s'agit d'une mesure d'exception qui permettra de bonifier encore davantage les efforts déployés à ce jour pour atténuer l'impact visuel de la ligne. Vous trouverez en pièce jointe une simulation visuelle illustrant cette proposition.

En terminant, je vous réitère à quel point ce projet de ligne de transport d'électricité est essentiel pour la région des Laurentides : les installations actuelles ont atteint la limite de leur capacité et les besoins en électricité ne cessent de croître. Ce projet de ligne à 120 kV est non seulement requis, il a fait l'objet d'échanges constants au cours des trois dernières années pour en faire le meilleur projet possible.

Le temps est venu d'agir au bénéfice de nos clients des Laurentides et pour permettre à la région de poursuivre son développement. Nous allons donc procéder avec le tracé optimisé et annoncé publiquement en août dernier. Je demeure persuadé que nous réussirons à mener à bien ce projet dans un esprit de collaboration et dans l'intérêt des citoyens de la région.

Veuillez recevoir, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.



Éric Martel

cc : Denis Chalifoux, maire de Sainte-Agathe-des-Monts
Association des propriétaires du Lac Travers
Association des propriétaires du Lac Azur

p.j. : simulation visuelle avec pylônes tubulaires



Bureau de la mairesse

Saint-Adolphe-d'Howard, le 29 octobre 2015

Monsieur Éric Martel
Président-directeur général
Hydro-Québec
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur Martel,

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que j'ai beaucoup apprécié la courtoisie de notre réunion téléphonique d'hier. Également, j'ai pris connaissance de votre lettre du 28 octobre, faisant suite à notre rencontre du 1^e octobre dernier.

À cet égard, j'aimerais rappeler que lors de cette rencontre, j'ai fortement insisté sur le fait que depuis le début nous privilégions le scénario empruntant uniquement les emprises existantes. C'est alors que vous nous avez indiqué que ce scénario devait être rejeté en raison de la faible marge de manœuvre qu'il offrirait au bout de vingt ans ou en cas de fort développement. Devant cet état de fait, et comme je vous l'indiquais hier, dès le lendemain, nous avons mandaté notre expert afin qu'il examine cet aspect plus en profondeur. Son analyse et ses conclusions sont tout à fait différentes. Je vous transmets son analyse en pièce jointe, de même que son rapport complet sur les scénarios de moindre impact du 3 juin 2015 et l'analyse technico-économique d'Hydro-Québec, tel que convenu.

C'est suite à ce qui nous a alors semblé être un refus définitif du scénario utilisant les corridors existants, que nous vous avons remis le rapport d'Élaine Genest présentant un tracé alternatif. Suite à votre correspondance d'hier, nous prenons acte de vos commentaires à cet effet. Nous avons espoir qu'avec vos actions, nous arriverons à une solution satisfaisante pour tous mais nous prenons également note de votre volonté d'aller de l'avant avec le tracé proposé par Hydro-Québec et de votre proposition quant au type de pylônes qui pourraient être utilisés à certains endroits.

Le scénario utilisant les emprises existantes est la solution qui devrait être privilégiée, car il évite le déboisement d'une nouvelle emprise en plus d'être techniquement et économiquement réalisable

selon les dires mêmes de vos équipes. Nous vous rappelons aussi que le tracé Hydro-Québec proposé n'est pas uniquement rejeté par Saint-Adolphe, mais qu'il a aussi été rejeté unanimement à l'échelle de la MRC des Pays-d'en-Haut car il contrevient à la Charte des paysages et au Schéma d'aménagement de la MRC.

Et comme je vous le soulignais à nouveau hier, lors de notre échange téléphonique, la population de Saint-Adolphe-d'Howard est plus mobilisée que jamais et compte sur ses élus pour protéger ses intérêts. Les citoyens sont conscients que le projet tel que présenté par Hydro-Québec aurait des effets dévastateurs sur son économie et handicaperait gravement l'avenir de notre municipalité. De mon côté, j'ai le mandat de défendre les droits des citoyens de Saint-Adolphe et, forts de leur appui, les membres du Conseil et moi sommes déterminés à utiliser tous les moyens à notre disposition pour en arriver à un règlement acceptable.

Finalement, comme convenu, nous attendons l'analyse d'Hydro-Québec du tracé proposé par l'experte Élane Genest. Nous attendons également l'évaluation environnementale du projet et nous apprécierions également recevoir la demande de certificat d'autorisation déposée au ministère de l'Environnement ainsi que les documents à l'appui.

Dans l'attente d'un retour de votre part quant à l'analyse technique de notre expert, monsieur Paul Paquin, en regard du scénario empruntant les emprises existantes, je demeure disponible pour vous rencontrer à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur Martel, mes salutations distinguées.



Lisette Lapointe
Mairesse

c.c. Charles Garnier, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut
André Genest, préfet adjoint, MRC des Pays-d'en-Haut
Sarah Perreault, pour le comité aviseur de Saint-Adolphe-d'Howard

p.j. Rapport de l'expert Paul Paquin (*Projet de ligne de transport 120 kV Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur – Scénario alternatif*, 3 juin 2015)
Analyse technico-économique d'Hydro-Québec (*Analyse technico-économique – Scénario de ligne à 120 kV Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat*, 28 mai 2015)
Sommaire technique de l'expert Paul Paquin (*Sommaire technique*, 23 octobre 2015)



Le 12 novembre 2015

Madame Lisette Lapointe
Mairesse
Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Gérance de projets lignes
Hydro-Québec
18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5
Tél. : 514 840 3000 p.3415
gosselin.marie-josée@hydro.qc.ca

Objet : Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur

Madame la Mairesse,

Comme convenu lors de la conversation téléphonique du 28 octobre dernier avec M. Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec, et pour faire suite à votre correspondance du 29 octobre 2015 adressée à ce dernier, vous trouverez ci-joint :

- Le résumé de notre analyse du tracé proposé par Mme Élane Genest
- Le résumé de notre analyse du scénario de M. Paul Paquin

En ce qui concerne le rapport d'évaluation environnementale du projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur, il est toujours en cours de préparation puisqu'il devra présenter l'ensemble des activités de relations avec le milieu menées dans le cadre du projet, ainsi que les analyses de toutes les propositions de scénario d'alimentation ou de variantes de tracés proposées par le milieu. Tel qu'annoncé lors de communications antérieures, le rapport pourra être émis dès qu'il aura été finalisé.

En terminant, j'aimerais réitérer que nous sommes sensibles au fait que le secteur du lac Saint-Joseph est très important pour vous et votre municipalité et que nous sommes prêts à installer aux endroits appropriés des pylônes tubulaires dont l'aspect visuel peut être plus apprécié selon les contextes.

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec entend poursuivre ses efforts afin que cet important projet pour la région des Laurentides soit mis en service dans le respect de notre échéancier.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

Marie-Josée Gosselin
Chef – Projets de lignes

c. c. Éric Martel
p.j.

Analyse du scénario Paquin (Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat)

Le scénario de ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Donat présenté par M. Paquin consiste à construire une ligne à 120 kV le long des lignes existantes entre le poste du Grand-Brûlé jusqu'au point de dérivation Saint-Donat. De là, une nouvelle ligne serait construite à la place de la ligne existante jusqu'au poste de Sainte-Agathe. Ce scénario :

☐ forcera le démantèlement d'une ligne déjà en place qui est un actif stratégique pour Hydro-Québec étant donné sa localisation ;

Commentaires : Le scénario HQ prévoit également le démantèlement d'une section de ligne entre Ste-Agathe et St-Sauveur pour la remplacer par la nouvelle ligne.

☐ conduira inévitablement à la construction d'un poste de sectionnement (sur un horizon de 20 ans) le long de la ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Donat qui nécessitera un investissement de plusieurs millions de dollars pour un faible gain en puissance ;

Commentaires : Selon les simulations réalisées autant par le Consultant que par HQ, ce poste de sectionnement n'est pas requis sur la période de 20 ans, selon les prévisions actuelles. D'ailleurs, il n'apparaît pas dans les simulations du réseau de 2038-2039 présentées par HQ dans son rapport du 28 mai 2015. Ce nouveau poste permettrait d'augmenter la capacité de près de 100 MW, cde qui n'est pas une « faible puissance ».

☐ alimentera à l'aide d'une ligne biterne (GBSD ; 2 circuits) un total de 4 postes ce qui rendra le réseau plus vulnérable en cas de perte d'une ligne à cause de l'importante charge et de l'immense couverture géographique d'une panne ;

Commentaires : Étant donné que la ligne biterne existante Grand-Brûlé-Saint-Donat (GBSD) est conservée, l'alimentation de Saint-Donat est assurée par cette ligne. La nouvelle ligne alimente 3 postes (Sainte-Agathe, Doc-Grignon et Saint-Sauveur). La capacité ultime de ces trois postes est de 190 MVA. Cette capacité pourra être alimentée avec l'addition éventuelle d'un poste de sectionnement.

☐ est plus coûteux que le scénario d'Hydro-Québec tel qu'il sera présenté à la Régie de l'énergie. :

Commentaires : L'évaluation des scénarios présentée dans le rapport du 28 mai 2015 ne prend pas en considération les travaux qui seront requis en maintien des actifs au poste Sainte-Agathe dans le scénario de HQ. (cela est mentionné dans mon rapport)

Comparativement, le scénario de ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur (retenu par Hydro-Québec)

☐ permet de conserver une ligne existante dont la localisation est stratégique entre la dérivation Saint-Donat et le poste de Sainte-Agathe. Cette ligne n'a pas atteint la fin de sa durée de vie utile ;

☐ permet une meilleure évolution du réseau à l'aide d'une intervention mineure de

bouclage au poste de Sainte-Agathe (à long terme) ;

Commentaire : Ce bouclage implique plusieurs prises en dérivation sur une même ligne, ce qui avait été considéré comme non désirable par HQ lors d'une rencontre. (Cela est mentionné dans mon rapport)

☐ alimentera à l'aide de deux lignes biternes (GBSS et GBSD ; 4 circuits) un total de 5 postes satellites. Il permet donc une meilleure alimentation globale des postes de la région.

Commentaires : Les simulations présentées dans le rapport du 2 mai 2015 montrent l'alimentation de 4 postes, tout comme dans le scénario du Consultant.

En cas de très forte croissance, le scénario retenu par Hydro-Québec permet d'obtenir un réseau plus robuste que celui proposé par M. Paquin. Le projet de ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur propose une configuration permettant une optimisation des actifs d'Hydro-Québec dans le but d'éviter à long terme la construction d'une nouvelle ligne. Le scénario du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Donat est plus coûteux et présente de moins bonnes perspectives et capacités de développement que le scénario de ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur.

Commentaire : Le scénario du Consultant permet l'alimentation des trois postes jusqu'à leur capacité ultime, ce qui dépasse largement la période de 20 ans normalement utilisée pour la prévision de la demande et la planification des réseaux.



Bureau de la mairesse

Madame Marie-Josée Gosselin
Chef – projets de lignes
Hydro-Québec
18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur

Madame Gosselin,

Faisant suite à votre lettre du 12 novembre 2015, nous vous faisons parvenir par la présente les commentaires à chaud de l'expert indépendant mandaté par la municipalité, monsieur Paul Paquin. Il est évident qu'un suivi s'avère nécessaire suite à ces commentaires.

Dans un premier temps, nous souhaiterions obtenir l'analyse complète que vous avez réalisée. Dans un deuxième temps, une rencontre sera nécessaire afin de concilier nos analyses respectives.

En ce qui concerne le résumé de votre analyse du tracé proposé par l'experte Élane Genest, nous vous ferons parvenir ses commentaires la semaine prochaine.

En terminant, nous réitérons notre demande d'obtenir le rapport d'évaluation environnementale du projet de ligne à haute tension du Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur, même s'il s'agit d'une version préliminaire. Vous avez affirmé par le passé que ce rapport serait public au moment de son dépôt à la direction régionale du ministère de l'Environnement, ce qui a été fait en juin dernier.

Veuillez agréer, madame Gosselin, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Lapointe", is placed above the printed name of the signatory.

Lisette Lapointe
Mairesse

c.c. Monsieur Charles Garnier, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut
Monsieur Éric Martel, président-directeur général, Hydro-Québec
Monsieur Pierre-Luc Desgagnés, vice-président affaires corporatives, Hydro-Québec
Monsieur Jean-Pierre Giroux, directeur Planification, Hydro-Québec

p.j.

Utilisation des emprises existantes pour le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 12 novembre 2015, Hydro-Québec indique qu'elle entend aller de l'avant avec le tracé retenu dans le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur qui traverse la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard sur environ 13 km, en passant sur des versants exposés de sommets dominants, dont le plus haut sommet de la municipalité, surplombant plusieurs lacs, dont le lac Saint-Joseph, face au noyau villageois;

ATTENDU QUE l'ouverture d'une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu'une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a annoncé qu'elle rejettera toute demande de certificat de conformité pour le projet du Grand-Brûlé dans sa forme actuelle, car il n'est pas conforme à son schéma d'aménagement et à la Charte des paysages des Laurentides adoptée en 2004;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins

Appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal informe Hydro-Québec que seul un scénario utilisant les emprises existantes sera jugé acceptable;

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec de déposer un scénario utilisant les emprises existantes comme solution alternative à son projet lors du dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur à la Régie de l'énergie;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales, monsieur David Heurtel, ministre de l'Environnement, madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, madame Hélène Proteau, directrice, direction régionale du ministère de l'Environnement, monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et monsieur Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec.